

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 463

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 19 janvier 2026 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 463

RÈGLEMENT #463 TARIFICATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2026

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 20^e jour de janvier deux mille vingt-six.



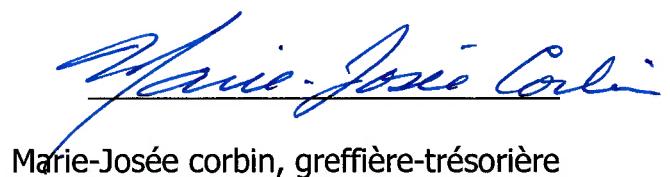
Marie-Josée corbin, greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée corbin, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 janvier 2026, entre 9h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 janvier 2026.



Marie-Josée corbin, greffière-trésorière